



**DECLARATION DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO
SUR LE RAPPORT NATIONAL DE L'EXAMEN PÉRIODIQUE
UNIVERSEL (EPU)
DE LA RÉPUBLIQUE DE NAMIBIE**

Monsieur le Président,

La délégation de la République du Congo souhaite une chaleureuse bienvenue à la délégation de la République de Namibie, et la félicite pour la présentation de son rapport national.

La délégation du Congo apprécie positivement l'inscription de tous les droits et libertés fondamentaux dans la constitution, donnant ainsi la possibilité à tous les instruments internationaux liés aux droits de l'homme de faire partie du droit national.

Sur le plan institutionnel, la création d'un certain nombre d'institutions visant à promouvoir et à protéger les droits de l'homme, contribue à renforcer le processus participatif et inclusif de l'élaboration du plan d'action national pour les droits de l'homme. Ce plan, est axé sur 7 domaines thématiques à savoir :

- La santé, la Justice, l'éducation, l'eau et l'assainissement, le logement, la terre et l'élimination de toutes les formes de discrimination, contribue au respect des droits de l'homme en Namibie.

Nous notons avec satisfaction, la mise en œuvre des lois et des mesures relatives à l'application des instruments internationaux compatibles aux droits de l'homme, comme la loi sur l'emploi, la loi sur l'administration pénitentiaire, le règlement de la Haute cour et le décret sur le salaire des personnels domestiques.

Le Congo encourage la Namibie à poursuivre les efforts dans ;

- l'intégration des enfants marginalisés dans le système éducatif ;
- la prévention et la prise en charge des grossesses en milieu scolaire ;
- l'élaboration du programme national pour l'enfance ;
- la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

Enfin, notre délégation recommande à la Namibie de ratifier : la convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, et la convention contre la torture.

Je vous remercie.